

Spécialités à base de fer IV
Informations essentielles de prescription et d'administration
pour réduire le risque d'erreurs médicamenteuses liées à la non-interchangeabilité des fers IV

Ce document d'information est diffusé par les laboratoires commercialisant des médicaments à base de fer IV, sous l'autorité de l'ANSM.

Les spécialités à base de fer IV ne sont pas équivalentes et ne sont PAS INTERCHANGEABLES.

La dose maximale de fer carboxymaltose est de 1000 mg de fer par administration contre 300 mg pour le fer hydroxyde saccharose

Les erreurs médicamenteuses signalées ont notamment entraîné des **chocs anaphylactiques** chez des patients ayant reçu par erreur du fer hydroxyde ferrique-saccharose à la place de fer carboxymaltose avec la posologie et la vitesse d'administration du fer carboxymaltose.

Il est recommandé de séparer les 2 types de fers lors du stockage

Merci de lire attentivement ce document avant de prescrire, délivrer et administrer une spécialité à base de fer IV afin d'éviter toute confusion de produit.

Spécialités

CARBOXYMALTOSE FERRIQUE
Ferinject, Carboxymaltose Ferrique Viatris

COMPLEXE D'HYDROXYDE FERRIQUE-SACCHAROSE
Venofer, Fer Panpharma, Fer Sandoz, Fer Viatris

Composition et Présentation

50 mg/mL, flacon de 2, 10 ou 20 mL

20 mg/mL, flacon ou ampoule de 5 mL

Résumé des indications thérapeutiques

Traitement de la carence martiale

Se reporter aux RCP pour l'indication complète

Traitement de l'anémie par carence martiale

Posologie maximale par administration chez l'ADULTE

Dose maximale par administration = 1 000 mg de fer
= 1 flacon de 20 mL

Injection IV : 15 mg de fer/kg de poids corporel

Perfusion IV : 20 mg de fer/kg de poids corporel

Dose cumulée maximale hebdomadaire = 1 000 mg

Se reporter aux RCP pour déterminer la posologie

Dose maximale par administration = 300 mg
= 3 flacons ou 3 ampoules

Intervalle entre 2 administrations

7 jours minimum à la **dose maximale**

48h minimum **quelle que soit la dose**

Voie d'administration – Voie IV stricte

Injection IV directe, sans dilution préalable

Perfusion IV, après dilution*

Non dilué dans la ligne veineuse du dialyseur

**dilution exclusivement dans une solution stérile de chlorure de sodium à 0,9 % m/V*

Perfusion IV lente, après dilution*

Dans la ligne veineuse du dialyseur, après dilution*

Volume maximal de dilution en perfusion IV

50 mL pour 100 mg

100 mL pour 500 mg

250 mL pour **1000 mg**

Concentration minimale de 2 mg de fer/mL

100 mL pour 100 mg

300 mL pour **300 mg**

Concentration minimale de 1 mg de fer/mL

Durée minimale d'administration en perfusion IV

Pas de durée minimale pour 100 mg

6 minutes pour 500 mg

15 minutes pour **1000 mg**

Débit de 3,5 mL par minute

90 minutes pour **300 mg**

Interactions

Délai entre la dernière administration de fer carboxymaltose et fer oral = 5 jours

Délai entre fer oral et première injection de fer hydroxyde saccharose = 24h

Précautions avant et pendant l'administration

Administration uniquement lorsque du **personnel formé** pour évaluer et prendre en charge les réactions anaphylactiques est immédiatement disponible, dans un environnement disposant des moyens nécessaires pour assurer une réanimation.

Le patient doit être surveillé afin de détecter l'apparition de tout effet indésirable pendant **au moins 30 minutes** après chaque administration.

Interrompre immédiatement l'administration en cas de manifestations d'hypersensibilité, d'intolérance ou en cas d'extravasation.

Pour plus d'informations, se reporter aux RCP.

Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré au Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr>

Pour une information complète sur chaque spécialité à base de fer IV, merci de vous référer au Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) sur <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.